



POSTULAT

Auteur Emmanuel Revaz, Les Vert.e.s, Eric Jacquod, UDC, Serge Métrailler, Le Centre et Anne-Laure Décaillet Paccolat, PLR/FDP

Objet Pour une vue d'ensemble des surfaces commerciales vides en Valais

Date 16/06/2023

Numéro 2023.06.238

En session du Grand conseil de novembre 2018, le Conseil d'Etat répondait à une question portant sur les surfaces commerciales vides en Valais. A cette occasion, on apprenait qu'il n'existait aucune stratégie cantonale ni de statistiques précises en matière de surfaces commerciales vacantes. Les arguments avancés étaient que cette compétence relevait des communes et des villes, et que les données obtenues seraient rapidement obsolètes.

En Suisse romande, les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève disposent pourtant de statistiques précises en la matière. Celles-ci permettent d'orienter les stratégies et les décisions en matière de construction ou d'utilisation des surfaces commerciales au sens large, pouvant inclure les locaux de vente, ateliers, usines, entrepôts et bureaux.

Il suffit d'observer la vallée du Rhône depuis les hauteurs pour constater que ce phénomène ne se cloisonne pas aux frontières communales. De même, une simple observation des nombreux stores baissés dans les différents centres commerciaux de plaine montre que l'on assiste à un processus général et supra communal, notamment lié aux difficultés du commerce de détail et à l'évolution des habitudes de consommation. Pour y trouver des réponses économiques et territoriales à l'échelle adéquate, il doit être abordé à l'échelon de la plaine du Rhône. De ce fait, le suivi et la stratégie qui pourrait en découler doivent logiquement être portés par le canton.

Le Conseil d'Etat a reconnu que la tendance à l'étalement des zones urbaines en périphérie des centres allait à l'encontre de la politique cantonale en matière d'aménagement du territoire et de conservation des sols agricoles, notamment en regard des fiches C4 et C7 du plan directeur cantonal. Les centres d'achat ont un fort impact territorial, en termes d'effets sur l'agriculture, l'environnement et la mobilité. Le canton ne peut plus rester les bras croisés devant cette réalité du terrain.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat de mettre en place un outil de suivi des surfaces commerciales vacantes, et d'en publier les résultats. Par souci de priorisation, ce suivi pourrait se restreindre à la plaine du Rhône, là où la problématique est de toute évidence la plus aiguë.